

CRUSTA C rappelle Crevettes 60/80 crues décongelées



- Noms des modèles ou références concernés : **Crevettes crues décongelées en boîte polystyrène sous glace calibre 60/80**
- Marque : **SANS MARQUE**
- GTIN 13760082432499 Lot 2222280043 2222290472 2222300361 2222300731 2222310957 2222340010 2222341169 2222350807 Date limite de consommation entre le 24/08/2022 et le 31/08/2022
- Conditionnements : **Boîte polystyrène 2 kg avec glace et destiné à la mise en vente sur l'étal**
- Date début/fin de commercialisation : **du 16/08/2022 au 23/08/2022**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : **FR62160112CE**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Auchan / ATAC**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Présence de Vibrio vulnificus**
- Risques encourus par le consommateur : **Vibrio vulnificus**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
Les toxi-infections alimentaires causées par les Vibrio vulnificus peuvent se traduire occasionnellement par des troubles gastro-intestinaux bénins chez des individus en bonne santé, mais aussi par des troubles non intestinaux sévères (infection généralisée / septicémie) chez les personnes sensibles ou atteintes d'affections chroniques préexistantes. Par ailleurs, des infections cutanées sont susceptibles de survenir à partir de blessures pré-existantes en cas de manipulation des produits

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **lundi 12 septembre 2022**

CONTACT

- Numéro de contact : **0567640020**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre